PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE

du 30 novembre au 15 décembre 2026
itinéraire cyclable
à Habsheim, Dietwiller et Schlierbach.

Par arrêté préfectoral du 9 novembre 2026 une enquête publique parcellaire est ouverte du lundi 30 novembre 2026 à 14h00 au mardi 15 décembre 2026 à 18h00, demandée par le président de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA).

Elle porte sur le parcellaire du projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la route RD 201 sur le territoire des communes d'Habsheim, Dietwiller et Schlierbach.

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour déclarer la cessibilité des terrains nécessaires au projet, au profit de la CEA, ou décider d'un refus.

Monsieur Richard Horn, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier complet peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Dietwiller, siège de l'enquête, à la mairie d'Habsheim et à la mairie de Schlierbach afin que chacun puisse en prendre connaissance sur place pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public de ces mairies.

Les observations du public et les observations des intéressés sur les biens à exproprier sont consignés pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur les registres d'enquête parcellaire disponibles dans les trois mairies,
- par correspondance adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Dietwiller (68440), 42 rue du Général De Gaulle,
- par courriel à pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr en précisant en objet *"parcellaire liaison cyclable EV5",*
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront :
 - le lundi 30 novembre de 14h00 à 16h00 à la mairie d'Habsheim,
 - le vendredi 4 décembre de 9h00 à 11h00 à la mairie de Schlierbach,
 - le lundi 14 décembre de 16h00 à 18h00 à la mairie de Dietwiller.

À l'issue de l'enquête parcellaire le procès-verbal et l'avis du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an, à la mairie de Dietwiller et à la préfecture du Haut-Rhin à Colmar (bureau des enquêtes publiques et installations classées).